



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Garantie d'emprunt au profit de l'OGEC La Trinité de Pontivy

DEL-2012-030

Numéro de la délibération : 2012/030

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/03/2012

Date de convocation du conseil : 22/03/2012

Date d'affichage de la convocation : 22/03/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Anne-Marie GRÈZE par M. Loïc BURBAN, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, M. Daniel LE COUVIOUR par M. Pierre GIRALDON, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absent : M. Claude LE BARON

Garantie d'emprunt au profit de l'OGEC La Trinité de Pontivy

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

L'école privée Notre Dame de Joie envisage des travaux de rénovation de bâtiments à l'école Notre Dame de Joie, 6 rue du Chêne à Pontivy.

Pour cette opération, l'OGEC La Trinité sollicite la garantie de la ville de Pontivy à hauteur de 50 % pour un prêt de 25 000 euros auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, prêt destiné au financement des travaux.

Montant du prêt.....	25 000 €
Durée.....	15 ans
Echéance.....	mensuelle
Taux fixe.....	3,70 %

Nous vous proposons :

- d'accorder la garantie de la ville limitée à 50 % de l'emprunt à savoir 12 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 mars 2012

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**